

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## Arrêté N° 2019-236

Prescrivant le report de l'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE

Annule et remplace l'arrêté 2019-235 suite à une erreur matérielle.

Le Maire de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, Chevalier de l'Ordre du Mérite National,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.153-36 et suivants, R.104-18 à R. 104-28 .
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27,
- **Vu** le décret N° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance N° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification des procédures de d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
- **Vu** le décret N° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme,
- Vu le PLU approuvé en date du 17 octobre 2018.
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2019-51 en date du 21 mai 2019 portant sur la nécessité d'engager la modification du PLU approuvée,
- Vu l'arrêté n°2019 du 23 mai 2019 prescrivant la modification du PLU,
- Vu la décision du 24 octobre 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN désignant Monsieur Marcel LINET, en qualité de Commissaire-Enquêteur,
- Vu l'arrêté n°2019-224 du 4 décembre 2019 prescrivant l'organisation d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Annet-sur-Marne du 6 janvier 2020 au 5 février 2020,
- Vu la saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 octobre 2019 dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de modification du PLU (réception du 21 octobre 2019),
- **Vu** la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas portant obligation de réaliser une évaluation environnementale de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'Annet-sur-Marne en date du 21 décembre 2019 (n° MRAe 77-075-2019).
- Considérant que l'incorporation au dossier d'enquête publique de l'évaluation environnementale exigée nécessite de reporter l'enquête publique,
- Vu l'avis de Monsieur Marcel LINET, Commissaire-enquêteur en date du 22 décembre 2019, de reporter l'enquête publique,

## ARRETE:

## ARTICLE 1:

L'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, ouverte par arrêté du Maire d'Annet-sur-Marne en date du 4 décembre 2019, <u>EST REPORTEE</u> afin de réaliser une évaluation environnementale.

